



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTEURS CONCERNÉS PAR LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE (GHT)

Un décret du ministère chargé de la santé a été publié le 7 juillet sur un dispositif transitoire d'accompagnement des directeurs sur emplois « fonctionnels » jusqu'au 30 juin 2019.

Pour rappel, les GHT créés par la loi Touraine de 2016 ont réduit le nombre des emplois dits fonctionnels qui accordent à leurs bénéficiaires une sorte de sur-rémunération liée à la « cotation » des postes.

Dans un contexte de forte intensification du travail de direction et de centralisation des pouvoirs, le collectif des directeurs rappelle ses revendications :

- Maintien de la rémunération intégrale des directeurs qui n'ont pas à subir les effets de mesures de réorganisation gouvernementales,
- Respect des fondamentaux du statut général des fonctionnaires, notamment le principe de carrière ne faisant pas dépendre la rémunération de l'emploi.

À l'opposé et depuis plus de 30 ans, les gouvernements successifs privilégient le salaire « au mérite », c'est-à-dire l'individualisation croissante des rémunérations, ce qui renforce l'iniquité de traitement entre directeurs, selon leur affectation et leurs missions. Cette politique, inspirée des lois du « marché », est incompatible avec la permanence et la continuité des missions de service public.

En outre, elle divise les équipes de direction au sein desquelles une petite minorité se voit gratifier d'avantages conditionnés à une disponibilité sans frein et à l'acceptation sans condition de choix étroitement soumis aux aléas de la vie politique. On voit bien là la source d'inspiration américaine du « spoil system ».

Il s'ensuit un renforcement du bien de subordination avec les directeurs des agences régionales de santé et il est quasiment impossible d'exprimer une opinion critique ou de faire des contre-propositions.

Le collectif CGT des directeurs considère à l'inverse que les droits des fonctionnaires, en particulier la liberté d'opinion et l'indépendance à l'égard du pouvoir politique, sont des atouts essentiels pour l'égalité de traitement des usagers et la bonne adaptation des services à l'évolution des besoins de la population.

La mise en œuvre de politiques sanitaires, sociales et médico-sociales répondant à des objectifs de progrès humain doit s'appuyer sur la valorisation du travail d'équipe de direction et l'amélioration des conditions de travail de tous.

Montreuil, le 11 juillet 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

47

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr